AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 12/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 FEV. 2013

Affiché le : 26 FEV. 2013

L'An deux mille treize, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 février 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SALAÜN, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND à Mme AUDIGUIER
Mme SCHINTONE à Mme MAUREL

Secrétaire : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - Modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour un meilleur fonctionnement des services et en accord avec les agents concernés, il convient d'effectuer des modifications de l'horaire hebdomadaire de plusieurs agents au sein des services municipaux de la façon suivante :

NOMBRE	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint Administratif de 2ème classe	32h/35	Temps Complet
1	Adjoint d'Animation de 2ème classe	26h/35	28h/35
1	Adjoint d'Animation de 2ème classe	21h/35	28h/35
3	Adjoint d'Animation de 2ème classe	20h/35	28h/35
1	Adjoint d'Animation de 2ème classe	15,99h/35	28h/35

Le CTP, dans sa séance du 18 février 2013, a émis un avis favorable à ces propositions.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'effectuer les modifications de la durée hebdomadaire de travail telles que décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 février 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE D'AUSSONNE 31840